

Tout faux ?

Dominique MAILLARD

Directeur général de l'Énergie et des Matières Premières

Le 21 janvier dernier, le Secrétaire d'Etat à l'Industrie Christian Pierret présentait avec conviction aux députés les grands axes de la politique énergétique française. Défendant le ni tout... ni tout (ni tout nucléaire, ni tout gaz), il insistait sur la diversification de nos sources d'énergie, le respect de l'environnement et du service public. Il rappelait tout particulièrement le caractère central du concept de sécurité d'approvisionnement dont le critère d'indépendance énergétique est l'une des manifestations tangibles. Le débat qui a suivi a permis à M. Christian Pierret d'entendre les préoccupations des élus et de noter, au delà des clivages politiques traditionnels, la volonté de la quasi-totalité des orateurs de voir poursuivre un programme nucléaire garant de notre indépendance énergétique.

1

Pourtant dès le lendemain, sous la plume d'un expert, connu pour sa compétence et son sens de la mesure, notamment en matière de processus énergétique et d'utilisation rationnelle de l'énergie, on pouvait lire dans un journal du soir une attaque en règle contre le concept d'indépendance énergétique. La DGEMP se voyait égratigner au passage pour cause d'idolâtrie de cette notion, jugée dépassée.

Députés, ministre, fonctionnaires de l'énergie, aurions-nous donc "tout faux", sur la question?

Le sujet mérite à tout le moins réflexion sans esprit polémique, d'abord vis à vis de l'auteur de l'article dont la connaissance du sujet et la pertinence des analyses sont notoires.

Nous sommes sûrement d'accord s'il s'agit de dire qu'un seul critère est à lui seul insuffisant pour décrire ou pour qualifier une politique énergétique. On n'est pas "meilleur" avec un taux d'indépendance énergétique de 50 % plutôt que de 40 %. Bien souvent un taux élevé résulte tout simplement d'une aubaine géologique comme celle dont bénéficient nos voisins britanniques ou néerlandais et ne traduit pas l'efficacité de la politique énergétique. Nous en donnons volontiers acte.

Pour autant ce ratio n'a-t-il aucune valeur ? Sûrement non ! Tout d'abord la sécurité d'approvisionnement, comme les assurances ne s'apprécie que lorsqu'on en a besoin. Il nous est difficile, en période de pléthore énergétique et de bas prix, d'être très sensibles aux risques potentiels, perçus comme lointains, sur nos approvisionnements. N'oublions néanmoins pas trop vite les leçons des dernières 25 années.

Mais au-delà du concept physique et stratégique, mesurons bien que la sécurité d'approvisionnement fondée sur la recherche d'une indépendance énergétique élevée signifie aussi en termes économiques et sociaux une localisation nationale des activités et des emplois. Certes la construction de l'Europe doit impérativement nous amener à élargir notre horizon. Mais sans faire preuve d'eupessimisme énergétique nous savons bien qu'aucune politique énergétique européenne n'a encore pu démontrer son efficacité en cas de crise, faute de crise majeure au demeurant. Conformément au vieil adage, ne lâchons pas la proie pour l'ombre !

Derrière les objections à la mise en valeur de l'indépendance énergétique, on trouve sans doute la crainte de voir cet argument utilisé exclusivement pour la promotion du nucléaire. Cela relevait du procès d'intention ou de l'erreur d'analyse. En effet tant la promotion des énergies renouvelables (nationales par définition) que celle des économies d'énergie (qui diminuent le "dénominateur" et augmente donc les valeurs du ratio), concourent également à l'augmentation de l'indépendance énergétique.

En substance et en veillant tout comme par le passé à ne relever d'aucun sectarisme, la DGEMP entend bien continuer à suivre l'évolution du taux d'indépendance énergétique de la France tout en s'intéressant également au ratio analogue pris au niveau européen.



La déclaration du Gouvernement

Christian PIERRET
Secrétaire d'État à l'Industrie

Déclaration du Gouvernement sur la politique énergétique de la France prononcée par Christian Pierret devant l'Assemblée nationale

Le Gouvernement considère le débat d'aujourd'hui ni comme un exercice imposé, ni comme un exercice de style. Non, il considère comme légitime, nécessaire et décisif que nous débattions des orientations de notre politique énergétique devant la représentation nationale.

3

C'est légitime car il est normal dans une démocratie que le Parlement soit associé à la définition des objectifs, des orientations et des moyens de notre politique énergétique. Tel est le cas lorsque le Parlement examine les projets de loi de finances et en particulier le budget de mon ministère. Tel sera le cas le mois prochain lorsque vous examinerez le projet de loi sur la modernisation et le développement du Service public de l'électricité et, dès que le calendrier le permettra, le projet de loi sur l' "après-mine" adopté hier en conseil des ministres.

Ce débat est aussi nécessaire car il est utile d'appréhender la cohérence d'ensemble de cette politique afin d'en retenir les principes et les objectifs en relation avec la politique économique et sociale de la Nation et qui doivent ensuite être adaptés aux différentes composantes de notre politique énergétique.

Ce débat est enfin décisif car le secteur de l'énergie connaît partout dans le monde des évolutions profondes qui influent nécessairement sur ce que nous pouvons et sur ce que nous devons faire. Les réalités énergétiques sont, le plus souvent, des réalités internationales. Celles-ci ont trait à des questions aussi cruciales que celles de la présence de la technologie française dans le monde, de nos capacités d'approvisionnement à long terme, de notre liberté stratégique, par dessus tout de notre indépendance nationale économique et, par conséquent, de notre influence politique dans le monde. D'autre part, la politique énergétique française sera progressivement dans l'avenir partie intégrante de celle de l'Union européenne, lorsque celle-ci aura définie une politique commune.

Je souhaite donc que ce débat soit fructueux et permette de dégager une vision claire de ce que la France veut mettre en oeuvre dans le secteur de l'énergie : **une énergie de qualité, au moindre coût pour l'économie, respectueuse de l'environnement, accessible à tous même aux plus démunis.**

Notre politique énergétique, dans ce cadre mondial, peut être définie de manière cursive par quelques adjectifs :

- elle **se doit d'être sérieuse** et non soumise aux caprices des polémiques. C'est ainsi qu'elle ne se reconnaît pas dans le "ni-tout, ni-tout" ni tout nucléaire, ni toutes énergies fossiles ou nouvelles. Elle n'oppose pas un lobby à un autre, mais se défie de tout ce qui pourrait compromettre l'ouverture des choix de la France ;
- elle doit être **équilibrée** quant aux énergies utilisées, quant à leur maîtrise quantitative, quant aux conséquences sur les territoires et les groupes sociaux, qu'elle engendre ;
- elle doit être **diversifiée** et faire une place aux énergies nouvelles ;
- elle doit être **maîtrisée** pour qu'elle rentre à nouveau dans nos priorités, après une éclipse de plusieurs années, les préoccupations d'économie d'énergie ;
- elle doit être **responsable** et se placer résolument dans une optique de long terme sur les plans économique de la rentabilité et environnemental de l'innocuité pour les générations futures.

En résumé, elle doit marquer une rupture avec le passé, en étant plus **démocratique** et régulièrement, pour cela, soumise au contrôle du Parlement.

4

I - Notre politique énergétique s'inscrit pleinement dans une **promotion volontariste du Service public** et plus généralement dans la politique économique et sociale du Gouvernement dont elle est une composante importante.

Ses orientations et ses objectifs sont cohérents et traduisent la démarche qui est celle du Gouvernement, et qui ont été précisées à deux reprises, lors de conseils interministériels, par le Premier ministre, en février et décembre 1998.

Illustrons ce propos par quelques considérations qui me paraissent au cœur de l'action politique :

a) - Le souci constant du Gouvernement est de **concilier** -et non d'opposer- **performance économique, progrès social et missions de Service public**, et cette orientation trouve pleinement son illustration dans nos choix en matière énergétique.

Ainsi, vous aurez prochainement à débattre des conditions d'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité, et demain de celles qui régiront le marché du gaz. Le Gouvernement souhaite à cette occasion donner corps aux missions de service public que nous entendons voir s'accomplir tout en confortant la compétitivité et l'attractivité de la base industrielle française. La concurrence entraînera des baisses de prix en particulier au profit de ceux pour qui la fourniture d'électricité ou de gaz constitue un élément important de leur propre compétitivité. La baisse du prix de ces fournitures renforcera la capacité d'attraction du territoire français aux yeux de tous ceux qui souhaitent y investir; elle participera ainsi efficacement à une politique dynamique de l'emploi. Une fourniture énergétique compétitive constitue un atout décisif au même titre que de bonnes infrastructures ou de bons services de

télécommunications. C'est aujourd'hui le cas grâce à EDF et GDF. Cette situation favorable doit se prolonger non seulement pour les futurs "consommateurs éligibles" qui pourront choisir leur fournisseur, mais également pour tous les autres clients. L'évolution du marché permettra aux industriels de bénéficier d'offres multi-énergies pour l'ensemble de leurs sites en Europe. Elle permettra à EDF, entreprise 100 % publique et qui demeurera totalement publique - le Gouvernement s'y engage - de s'affirmer comme un opérateur global sur ce nouveau marché où elle dispose des meilleurs atouts pour gagner dans la compétition.

Dans le même temps, nous souhaitons que cette évolution ne se traduise pas par une concurrence inorganisée où les solidarités sociales et territoriales se déliteraient de façon inexorable. Nous savons bien que dans le secteur énergétique, en particulier dans le domaine charbonnier, le développement économique a trop longtemps conduit à faire couler le sang et les larmes. Heureusement, le progrès social, dans le secteur de l'énergie grâce à la loi de 1946 comme dans d'autres, a permis le développement d'une industrie de premier plan, au meilleur niveau mondial. Le Gouvernement ne pense pas que la poursuite de ce développement puisse passer par la négation des acquis sociaux, bien au contraire.

C'est pourquoi, nous estimons souhaitable et équitable que les futurs concurrents d'EDF sur le marché de l'électricité soient soumis aux mêmes règles sociales que l'opérateur en charge des missions de service public. Nous disons que **le statut des Industries électriques et gazières sera maintenu** dans les mêmes conditions qu'il l'a été depuis la loi de 1946. Nous pensons que s'offrira progressivement à l'initiative des partenaires sociaux une véritable logique de négociation de branche française qui devrait déboucher sur une dynamique européenne au profit des salariés du secteur.

Performances économiques et progrès social ne doivent pas être opposés mais s'épauler mutuellement. L'accord en cours de finalisation sur la réduction du temps de travail à EDF et GDF en constitue une illustration exemplaire, grâce à l'attitude dynamique des partenaires sociaux. Le résultat de cette concertation avec l'ensemble des organisations syndicales témoigne de l'amélioration du climat social.

5

b) - Vous savez aussi que le Gouvernement considère indispensable que les pouvoirs publics soient à même d'assurer la prise en compte des **préoccupations de long terme**, en particulier le respect de l'environnement.

Dans le secteur de l'énergie, plus encore que dans d'autres, nous ne considérons pas comme allant de soi que le marché conduise instantanément et nécessairement vers le meilleur des mondes possibles.

C'est pourquoi nous jugeons nécessaire que l'Etat se préoccupe tout particulièrement de notre sécurité d'approvisionnement énergétique, des conséquences de nos actes sur l'environnement et plus généralement de la préparation de l'avenir.

- **Notre sécurité d'approvisionnement énergétique** parce que plus de la moitié de notre consommation d'énergie doit être importée, le plus souvent à partir de pays où un opérateur dispose d'un monopole d'exportation. Combien d'entre vous croient que l'on pourra durablement importer du pétrole à un prix inférieur -en termes réels- à ce qu'il était en 1973 ?

Le Gouvernement considère qu'assurer notre sécurité d'approvisionnement est un impératif politique essentiel. C'est d'ailleurs pourquoi figure dans le projet de loi sur la modernisation du service public de l'électricité une programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité et la possibilité pour le Gouvernement de corriger des dérives éventuelles qui pourraient dans certaines circonstances réduire cette sécurité d'approvisionnement.

- Nous devons nous soucier également des conséquences de nos actes sur l'environnement parce que cette démarche permet de préserver nos écosystèmes et de prévenir les conséquences éventuellement dommageables pour la santé humaine. Dominique Voynet, au nom du Gouvernement s'est solennellement engagé vis-à-vis de la communauté internationale et de l'Union européenne à stabiliser nos **émissions de gaz à effet de serre**.

Ces engagements responsables sont importants en termes éthiques pour les générations futures et en termes environnementaux. Ils sont aussi porteurs de conséquences financières considérables, s'ils n'étaient pas tenus. En effet, si nous ne pouvions stabiliser nos émissions de gaz à effet de serre, nous devrions financer, des droits d'émettre ces mêmes gaz. Nous ne savons pas encore quel sera le prix du droit d'émettre une tonne de CO₂ mais la prudence consiste selon nous à éviter de se trouver dans une situation, qui serait grave pour l'économie française, d'un véritable "choc CO₂" alors que nous sommes aujourd'hui le pays industriel le moins polluant de la planète en la matière.

- Nous devons non seulement nous préoccuper du long terme, mais aussi du très long terme. Je ne parle plus ici des problèmes de réchauffement de la planète consécutifs à l'accumulation de gaz à effet de serre parce que cette réalité nous inquiète dès aujourd'hui. J'évoque les dispositions que nous devons prendre pour nous assurer que les **déchets radioactifs** sont correctement retraités, entreposés ou stockés et pris en charge, que la période des radioéléments soit de quelques mois ou de quelques milliers d'années.

La **programmation pluriannuelle** des investissements de capacité de production d'électricité contenue dans la loi sur l'électricité traduit la volonté des pouvoirs publics de pouvoir influencer sur le "mix" des moyens de production nécessaires. Cet outil est important pour la protection de l'environnement, car la production d'électricité est à l'origine de plus de 30 % des émissions de CO₂ de l'Union européenne même si ces émissions proviennent essentiellement par ailleurs du secteur des transports. Ce chiffre est beaucoup plus faible en France -moins de 10 %- en raison de la composition volontairement originale de notre parc de production d'électricité. Grâce à l'hydraulique, don de la géographie et de la nature, et au nucléaire, choix politique et technologique, près de 90 % de la production d'électricité n'émet pas de CO₂ : situation unique parmi les pays industriels.

Depuis le premier choc pétrolier, grâce aux économies d'énergies réalisées -pour environ un tiers- et grâce au développement de la production électro-nucléaire -pour environ les deux tiers- nous avons non seulement considérablement réduit notre dépendance énergétique mais également réduit -d'environ 30 %- nos émissions de CO₂, sans évoquer les autres émissions polluantes. C'est précisément parce que nous avons déjà réduit nos émissions de CO₂ que nous avons pu convaincre nos partenaires que la stabilisation de nos émissions constituait un objectif équivalent aux leurs.

- Se préoccuper du long terme signifie aussi **nous préoccuper de notre avenir industriel et donc de la R&D** et de la possibilité de maintenir nos atouts technologiques de premier ordre que ce soit dans le secteur nucléaire avec le commissariat à l'énergie atomique (CEA), ou dans le secteur parapétrolier avec l'institut français du pétrole (IFP) et le fonds de soutien des hydrocarbures (FSH) et très vite, je l'espère dans les énergies nouvelles et renouvelables (Enr) et les technologies de maîtrise de l'effet de serre, autour de l'Ademe.

II - Prendre en compte les considérations que je viens d'évoquer nous conduit à **promouvoir une politique énergétique équilibrée et respectueuse de l'environnement.**

a) - Ceci passe d'abord par un développement à la fois résolu et rationnel des productions et des comportements énergétiques respectueux de l'environnement.

Résolument parce que ce qui manque le plus dans ce domaine, c'est la constance dans l'effort. Et c'est bien sûr ce qui est le plus nécessaire. Chacun le comprend lorsque l'on parle de comportements individuels ou de production dans un secteur très consommateur de capital où les implications de long terme des actions menées sont donc importantes. Et il en va de même des conséquences sur l'environnement.

Cette constance est d'autant plus nécessaire à l'obtention de résultats que le prix de l'énergie est bas. Enfin, résolument parce que c'est ce qui a manqué à nos prédécesseurs lorsqu'ils étaient aux affaires et qu'ils ont fait passer de 300 MF à 75 MF, soit une division par quatre, les moyens d'interventions budgétaires consacrés à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables. Vous savez que nous avons décidé d'y consacrer une ressource pérenne de plus de 500 MF par an dès 1999. C'est une contribution importante à ce que le Commissariat Général du Plan a fort justement appelé "les chemins d'une croissance sobre", qui doit, dans la durée, permettre d'infléchir les comportements de consommation, particulièrement dans le secteur des transports.

Rationnellement, c'est à dire avec raison car il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, ni de faire naître ou prospérer des illusions.

Les **énergies renouvelables**, hydraulique compris, représentent déjà une part non négligeable de la consommation d'énergie en France (12%). Tous les efforts doivent être faits pour que leur contribution augmente. Cependant, même avec des efforts d'une grande intensité - comme nous le souhaitons - en faveur des économies d'énergie ou des énergies nouvelles renouvelables, le nucléaire ne pourra pas, dans les trois ou quatre décennies à venir, être remplacé à due concurrence par ces solutions.

7

Notre politique énergétique doit aussi développer avec vigueur, en raison des économies d'infrastructures de transport d'énergie qu'elles permettent, les autres **énergies décentralisées** efficaces sur le plan énergétique. Le schéma de services collectifs de l'énergie prévus par le projet de loi sur l'Aménagement du Territoire (LOADT), présenté au nom du gouvernement par Dominique Voynet, vont chercher à identifier et à organiser ce potentiel.

Nous nous donnons les moyens de le faire, non seulement en augmentant de façon très importante les crédits budgétaires qui sont affectés à l'Ademe, mais aussi grâce aux mécanismes prévus dans la loi sur l'électricité qui permettra de garantir un débouché à la production d'électricité produite à partir d'Enr. Il s'agit ainsi de développer les énergies renouvelables dont certaines sont compétitives ou en voie de l'être comme l'énergie éolienne qui est aujourd'hui le mode de production d'électricité qui se développe le plus rapidement.

Mais ceci concerne aussi le biogaz, le solaire thermique, la biomasse et le bois. A ce sujet, le récent rapport de Jean-Louis Bianco propose des pistes prometteuses que nous étudions.

Nous devons aussi accentuer une politique dynamique de développement des transports propres par les mesures fiscales et réglementaires appropriées. Je pense aux flottes urbaines pour le véhicule électrique, aux bus pour le Gnv, et aux véhicules routiers pour le Gpl.

Mais plutôt que de fixer un niveau minimum, il serait plus fécond que ce choix énergétique tienne compte des préférences de nos concitoyens. Il existe déjà des compagnies de distribution d'électricité proposant à leurs clients, moyennant un surcoût tenant compte de la différence des coûts de production, un **tarif "vert"** leur garantissant, sous un contrôle objectif extérieur à l'entreprise, que leur demande électrique sera satisfaite exclusivement à partir d'énergies renouvelables. Cette année, en Europe, certaines compagnies de distribution électriques feront sans doute de même. Je souhaite qu'EDF soit parmi les premiers en Europe à expérimenter un tel tarif "vert".

Le Gouvernement souhaite enfin **que la fiscalité des différentes énergies tienne compte de leur impact environnemental** ce qui est très loin d'être le cas aujourd'hui. Des progrès ont été accomplis avec la loi de finances pour 1999 présentée par Dominique Strauss-Kahn et Christian Sautter. Cette voie sera poursuivie lors des prochaines années et nous ne ménagerons pas nos efforts pour parvenir à un accord communautaire, que la France souhaite voir aboutir rapidement, permettant d'harmoniser nos dispositifs fiscaux ce qui est une condition indispensable au rééquilibrage de notre fiscalité énergétique dans un sens plus conforme à l'équité de la concurrence et à la dimension environnementale, dans un contexte global où nous devons baisser nos prélèvements obligatoires.

b) - Une politique énergétique équilibrée consiste ensuite à ouvrir les choix de politique énergétique en **diversifiant les différentes sources d'énergie primaire**.

L'heure n'est plus au tout pétrole qui nous a conduit, nous comme les autres, aux deux chocs pétroliers dont nous tous ici avons gardé la mémoire. Je rappelle qu'au début des années 80, la facture énergétique de la France représentait un prélèvement extérieur de 6 % de notre PIB. Aujourd'hui, ce chiffre a été abaissé à seulement 1 % ! Quel succès ! L'effet du prix du pétrole est évidemment important mais ce résultat a été également acquis grâce aux économies d'énergie réalisées. Ceci n'enlève rien aux performances croissantes de nos industries pétrolière et para-pétrolière qui, chaque jour, connaissent des succès internationaux pour le bénéfice de notre sécurité d'approvisionnement, et portent la technologie française aux tous premiers rangs mondiaux.

8

Mais l'heure n'est pas non plus et ne doit pas être au tout gaz. Je le dis sans contester que la progression -raisonnable et attendue- du gaz dans notre bilan énergétique soit un phénomène positif, notamment en vue de la substitution de combustibles fossiles plus polluants. Il n'est cependant pas souhaitable que la part du gaz dans notre bilan énergétique devienne prépondérante. Quatre raisons s'y opposent. La première c'est que nous dépendons pour près des trois quart de pays extérieurs à l'Europe communautaire pour nos besoins en gaz. La deuxième c'est que le gaz ne dispose pas d'un avantage économique par rapport au nucléaire pour la production d'électricité en base. La troisième, c'est que si le gaz émet moins de CO₂ que les autres énergies fossiles, il contribue évidemment davantage à l'effet de serre que les énergies qui n'en émettent pas du tout. Enfin la dernière, c'est la persistance de la volatilité des prix du gaz qui lui ôte de ce fait une partie de son intérêt en tant qu'instrument de diversification des risques.

La place du charbon dans notre bilan énergétique va, aussi, continuer d'évoluer. L'exploitation du charbon connaîtra son terme, comme prévu, dans notre pays, tout simplement, parce qu'il ne serait pas raisonnable de poursuivre l'exploitation dans les conditions de coût d'extraction auxquelles CDF est confronté. Le coût pour la collectivité de l'exploitation charbonnière présente et passée (charges de retraites) est d'environ 10 milliards de Francs par an (1,52 milliards d'euros) pour 5,7 millions de tonnes en 1998. Les conditions de fermeture exprimeront la reconnaissance de la Nation à ces travailleurs de la mine, et tous les efforts doivent être mobilisés pour réindustrialiser ces régions de bassins miniers de manière à apporter un travail digne aux enfants de mineurs. Je pense à Gardanne, à Ales ou à la Lorraine C'est une des raisons pour laquelle l'effort financier en faveur de ces bassins, à travers le FIBM et le GIRZOM, doit rester soutenu. Le Gouvernement s'y engage. Enfin, le charbon

génère plus d'émissions de CO₂ que la combustion de toute autre énergie fossile. Ceci ne signifie pas que toute la technologie charbonnière appartient au passé. Au contraire nous développons avec succès des techniques de charbon "propre", en particulier, celle du lit fluidisé circulant (LFC) notamment à Gardanne, où nous comptons développer cette voie.

L'heure n'est plus non plus au tout nucléaire dans la production d'électricité. La part du nucléaire dans notre production d'électricité est, vous le savez, proche de 80 %. Cette part excède la plage de compétitivité du nucléaire telle que nous pouvons l'estimer aujourd'hui.

Le nucléaire représente à ce jour la meilleure solution technico-économique pour faire face aux besoins en "base", c'est à dire pour produire la quantité d'électricité consommée en continu, et c'est ce caractère continu qui permet d'amortir les investissements financièrement les plus lourds que constituent les centrales électro-nucléaires. En revanche, le nucléaire ne constitue pas une bonne solution économique pour faire face aux pics de demande.

Lorsqu'il s'agira pour EDF de renouveler son parc de production, vers 2010-2020, le nucléaire ne représentera vraisemblablement qu'une part plus réduite, même si elle reste majoritaire, des capacités de production d'électricité.

Ni tout pétrole, ni tout nucléaire, ni tout gaz ; notre bilan énergétique et notre politique énergétique doivent être équilibrés dans leurs composantes et leurs orientations.

Nous devons être conscients des avantages et des inconvénients de chaque filière énergétique sur les plans économiques et environnementaux. Nous savons par exemple que le nucléaire n'émet pas de CO₂ mais génère d'autres déchets. Nous savons aussi que les coûts de production d'électricité issus de cette filière sont plus stables que ceux des autres filières. Nous savons enfin que chaque filière doit faire l'objet d'une appréciation globale et exhaustive sur les "économies externes" qu'elle engendre : s'il faut inclure le coût estimé du démantèlement des centrales nucléaires obsolètes et du retraitement des déchets, il faut aussi évaluer le coût des dommages à l'environnement résultant de l'émission du gaz à effet de serre pour les énergies fossiles ainsi que les coûts externes des énergies nouvelles.

9

C'est pourquoi, même si le nucléaire doit demeurer le pilier de notre politique énergétique, nous entendons ouvrir autant que possible les choix relatifs aux énergies primaires utilisées et valoriser nos atouts nationaux.

III - Enfin, nous devons conduire la politique énergétique de notre pays autrement, en tenant compte des aspirations de nos compatriotes à **plus de transparence et de démocratie et à assumer nos responsabilités vis-à-vis de nos concitoyens et vis-à-vis des générations futures**, comme l'a souhaité le Premier ministre dès le 19 juin 1997.

a) - Transparence, parce que nos concitoyens sont en droit de bénéficier d'une **information fiable et objective** concernant les conséquences des choix de politique énergétique comme de politique sociale, de politique économique etc... Ils doivent pouvoir être informés de façon fiable et objective des risques qui s'attachent à ces choix. Et lorsqu'il s'agit de choix publics, ceux-ci doivent s'effectuer selon les procédures en vigueur dans notre démocratie.

b) - Le Gouvernement a, vous le savez, pris d'importantes décisions qui traduisent concrètement cette volonté et je m'en réjouis. Je m'en réjouis d'autant plus que je suis certain qu'une information plus fiable et plus objective concernant la politique énergétique ne peut que renforcer le soutien dont elle dispose dans l'opinion. Combien sont ceux qui connaissent le vrai bilan sanitaire et humain des différents modes de production énergétique ?

C'est pourquoi la transparence, une information plus fiable et plus objective sont aux yeux du Gouvernement des conditions nécessaires à l'efficacité de notre politique énergétique. Ce débat doit y contribuer.

Y contribuera également l'étude sur les données économiques de l'ensemble de la filière nucléaire, y compris le retraitement, au regard des autres sources d'énergie, et compte tenu des différentes hypothèses contenues dans le rapport du Plan Energie 2010 ainsi que de la conjoncture économique internationale, que le Gouvernement va commander. Cette étude confiée à MM. Charpin, Commissaire au Plan, Dessus, directeur de recherches au CNRS et Pellat, Haut-Commissaire du CEA, devra pouvoir évaluer les coûts réels de l'aval du cycle.

Il appartient aussi à tous ceux qui participent ou animent le débat public de faire preuve d'objectivité et de responsabilité. Il serait inacceptable que persistent des comportements et des attitudes consistant à refuser cette transparence. Mais il est également **inacceptable de jouer sur les inquiétudes de nos concitoyens**, particulièrement ceux qui sont les moins informés. Renvoyons dos à dos le lobby nucléaire et celui de la désinformation.

En dernier ressort, en cas d'accident grave, nous savons bien que nos concitoyens se tourneraient vers l'Etat et il est donc légitime que son action ne soit pas entachée d'une suspicion permanente selon laquelle celui-ci serait incapable d'être indépendant des exploitants.

10

Le contrôle de la sûreté nucléaire doit non seulement être exercé avec la plus grande rigueur et les décisions prises irréprochables, mais la sûreté nucléaire doit apparaître comme insoupçonnable aux yeux de nos concitoyens. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé **qu'un projet de loi créant une autorité de sûreté indépendante sera déposé au Parlement** au printemps prochain et que le rôle du Conseil supérieur de la sûreté des installations nucléaires (CSSIN) et des commissions locales d'information (CLI) serait renforcé.

La transparence et la responsabilité doivent aller de pair. Dans le domaine des déchets, le Gouvernement redoublera d'efforts pour que les retours de déchets dans leurs pays d'origine soient conduits avec la célérité nécessaire en définissant avec les pays concernés des programmes pluriannuels de transports ; ainsi en ce qui concerne l'Allemagne, dans le prolongement du Sommet de Postdam, le ministre allemand de l'Environnement, M. Trittin, a pris l'engagement, au nom de son Gouvernement, pour que, dès cette année, des retours aient lieu. Croyez bien que le Gouvernement français fera ici comme sur des sujets connexes, preuve de continuité pour que les engagements de notre partenaire allemand soient tenus.

c) - Assumer nos responsabilités est également une exigence vis-à-vis des **générations futures**.

Nous souhaitons traiter la lutte contre **l'effet de serre** comme la gestion des **déchets nucléaires**. L'accumulation dans l'atmosphère de plusieurs gaz à effet de serre, le principal étant de loin le CO₂, est une réalité météorologique d'aujourd'hui. L'année 1998 a été la plus chaude en moyenne à la surface de la

planète depuis que des relevés météorologiques existent. Sept des années de la dernière décennie figurent parmi les dix années les plus chaudes jamais enregistrées. Chacun peut déjà appréhender la plus grande instabilité des paramètres climatologiques et en tirer des conséquences quant aux choix fondamentaux.

Nous devons faire preuve de la même responsabilité s'agissant de la gestion des déchets radioactifs et raisonner en fonction de leur durée de vie qui se chiffre de quelques jours à quelques centaines de milliers d'années. C'est pourquoi le Gouvernement a souhaité privilégier le **principe de réversibilité**. Les techniques progressent vite et il serait absurde et inéquitable que nos enfants, petits enfants et les générations suivantes ne puisse inverser un choix que nous effectuons pour nous même mais également pour eux.

Prendre une décision réversible ne signifie pas ne pas prendre de décision.

Il est de notre responsabilité, vis-à-vis du Parlement qui a voté la **loi Bataille** à l'unanimité et vis-à-vis des générations futures d'appliquer la loi. Les décisions que le Gouvernement a prises permettent de traduire de manière concrète ses principales dispositions : **remontée en puissance de Phenix, décision de construire deux laboratoires de recherche souterrains**, l'un dans des terrains granitiques, qu'il convient d'identifier dès 1999, l'autre dans des terrains argileux et qui se situe dans la Meuse à Bure. Par ailleurs le Gouvernement a décidé d'augmenter les crédits consacrés à l'axe trois de la loi de 1991 et d'étudier la possibilité d'un **entrepasage, en sub-surface dans le Gard**.

Nous n'avons pas, collectivement, démérité. La politique énergétique menée depuis 25 ans est globalement un succès mais le Gouvernement se prononce en faveur de changements radicaux de méthode et d'attitude. Nous assumons nos responsabilités et en particulier celles qui consistent à maintenir nos options ouvertes afin d'utiliser au mieux les atouts incontestables dont nous disposons dans le secteur énergétique et à adapter nos règles de façon à ce que les missions de service public auxquelles nos compatriotes sont attachés soient assurées dans les meilleures conditions possibles.

11

Nous estimons pouvoir montrer à nos compatriotes qu'il est possible dans ce secteur comme dans d'autres de concilier réussite économique, compétitivité, choix technologique français et progrès social.

Notre politique énergétique sera complète si nous savons désormais, pour atteindre ces objectifs, mettre en oeuvre une véritable transparence vis à vis de l'opinion et de véritables processus de contrôle démocratiques dans lesquels se sera toujours au Parlement français d'avoir le dernier mot. C'est la méthode que le gouvernement de L. Jospin compte bien mettre en oeuvre.

Le débat

Nous ne pouvons, faute de place, reproduire ici l'intégralité d'un débat très riche, qui a permis de constater un large consensus sur les grandes options de notre politique énergétique et notamment sur le choix nucléaire.

Nous n'avons pas non plus la prétention de résumer l'intervention de chaque orateur ni de retracer l'exhaustivité de sa pensée.

Le choix, nécessairement subjectif, des extraits qui suivent a pour but d'évoquer certains points forts du débat et, nous l'espérons, d'inciter le lecteur à chercher sur internet¹ l'intégralité de l'intervention de tel ou tel orateur.

12

M. Guy Hascoët. Député groupe RCV.

“Nous continuons à considérer qu'accepter le cadeau empoisonné des déchets est prendre un risque démesuré”.

“Le premier objectif de notre politique doit être de développer l'efficacité énergétique. Le développement du chauffage électrique n'est pas une formule intéressante.”

“Si nous voulons une nouvelle orientation politique, il faudra changer les normes de l'habitat, de la consommation, organiser un schéma collectif pour le transport des marchandises, et donner aux collectivités locales un rôle majeur pour accompagner l'Etat dans une nouvelle politique énergétique”.

M. François Goulard. Député groupe DL.

“Le souci de transparence exprimé aujourd'hui par l'opinion est parfaitement légitime. Certes, l'industrie nucléaire, qu'il s'agisse de la production du combustible, de l'exploitation des centrales ou du retraitement, a atteint un degré de sécurité et de fiabilité très élevé- et je crois même que, cette industrie est infiniment moins dangereuse que beaucoup d'autres, et que la revendication écologiste d'un arrêt du nucléaire est infondée et irrationnelle”.

M. François Hollande. Député groupe socialiste. Premier secrétaire du PS.

“Il n'est pas question d'opposer le “tout nucléaire” au tout “gazier”.

“Je ne souhaite pas m'en remettre au seul nucléaire, mais il ne sera pas possible avant longtemps de se passer de cette énergie”.

“On connaît tout l'intérêt du gaz, qui pourtant joue un rôle dans l'effet de serre et pose un problème d'approvisionnement. Donnons à cette énergie sa place et développons les énergies renouvelables”.

M. Franck Borotra. Député groupe RPR.

“Il faut donc reformuler les fondements (de la politique énergétique nationale) en y intégrant, outre l'indépendance énergétique, la sécurité d'approvisionnement, les missions de service public : l'adaptation aux marchés et à la concurrence, le res-

¹ www.industrie.gouv.fr/accueil.htm
puis “espace énergies et matières premières”
et “politique énergétique française”.

pect de l'environnement, la valorisation de nos filières industrielles et donc l'emploi, la dimension territoriale”.

“Le nucléaire doit rester au cœur du dispositif mais celui-ci doit s'ouvrir à une véritable diversification, et pour que celle-ci soit possible, il faut développer notre maîtrise scientifique, technologique et industrielle de toutes les formes d'énergie : la politique énergétique est dans ce domaine inséparable d'une politique industrielle”.

“Une stratégie fondée sur la maîtrise de la demande sera longue à mettre en œuvre et implique des choix à long terme dans le domaine des transports, de l'urbanisme, de l'immobilier, et de l'aménagement du territoire”.

M. Claude Billard. Député groupe communiste.

“La promotion des énergies renouvelables nécessite un effort soutenu. Mais ces énergies sont limitées par nature et ne sauraient permettre la production de masse dont nous avons besoin”.

“Il faut réinscrire parmi les priorités une politique de maîtrise de l'énergie, et donc poursuivre la recherche, développer et encourager les prises de décision en la matière”.

M. Claude Birraux. Député groupe UDF. Membre de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques.

“Incinérer les matières radioactives issues du démantèlement des armes en produisant de l'énergie est intéressant et plus sûr que de les laisser plus ou moins bien gardées sur des décharges”.

M. André Lajoinie. Député groupe communiste.

“Au regard des enjeux environnementaux mondiaux, l'énergie nucléaire, qui ne contribue pas à l'effet de serre, est indispensable. Nous devons commencer à renouveler notre parc nucléaire à partir des années 2010 ; compte tenu de la durée de construction d'une centrale, il faut prendre les décisions maintenant. Le projet franco-allemand EPR est prêt. La construction d'un prototype de ces nouvelles centrales, plus sûres, au début prochain siècle, permettrait d'engager le mouvement”.

M. Jean Yves Le Déaut. Député groupe socialiste. Vice-président de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques.

“Si, comme l'a estimé le dernier Congrès mondial de l'énergie, la consommation d'énergie devait augmenter de 50% dans les 20 prochaines années, des sommes colossales devront être engagées pour exploiter des gisements nouveaux, et les prix s'envoleront”.

“L'EPR doit être le nouvel horizon de notre recherche nucléaire, réacteur plus sûr et plus compétitif(...) La voie des réacteurs à neutrons rapides doit également continuer à être étudiée car elle seule permet une valorisation optimale des réserves en uranium”.

“Pour le moment, en l'état de nos connaissances, il faut bien l'admettre, avec le Conseil mondial de l'énergie, que la seule alternative crédible à l'usage des énergies fossiles en attendant de nouvelles découvertes, c'est le nucléaire”.

“Attention à ne pas laisser dire n'importe quoi : on ne peut dire qu'il y a de la radioactivité dans la laine de verre, alors qu'il y en a moins que

dans le verre (d'eau) placé devant moi. Sinon, les Français ne savent plus que penser”.

M. Georges Sarre. Député groupe RCV.

“Notre pays dispose, dans le domaine nucléaire, d'atouts uniques au monde : un réseau de centrales sûres, un personnel hautement qualifié, un cadre législatif et une stratégie industrielle en matière de retraitement des déchets”.

“Le problème se pose en termes crus : l'effet de serre, dû aux énergies “traditionnelles” que sont le gaz, le fioul, et le charbon, n'attend pas, alors que nous avons le temps de mettre au point le retraitement et le stockage des déchets radioactifs”.

“Si l'Inde et la Chine définissaient une stratégie de développement entièrement fondée sur le charbon, imaginez quelles en seraient les conséquences en termes d'effet de serre”!

“Quelle serait notre responsabilité envers les générations futures, si nous donnions pour exemple à ces pays l'abandon de la filière nucléaire, par soumission au conformisme européen ? Il y a une contradiction à se soucier en paroles du sort des pays en développement tout en diabolisant l'énergie nucléaire”.

M. François d'Aubert : Député DL. Vice-Président Assemblée nationale. Assemblée nationale. 21 janvier 1999.

“Le nucléaire est une réussite exemplaire, à la fois sur le plan technologique et économique. Cette filière complète qui allie recherche fondamentale et applications militaires et civiles, constitue un atout pour la France même si les conditions de son optimisation ont changé”.

“Il est d’abord urgent de promouvoir une nouvelle génération de réacteurs, afin de préparer le renouvellement du parc nucléaire actuel. Le projet EPR qui allie sûreté renforcée et compétitivité accrue, est de ce point de vue primordial”.

M. Christian Bataille. Député groupe socialiste. Membre de l’Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques.

“Nos élèves et étudiants, futurs usagers de l’énergie, devraient étudier beaucoup plus sa fabrication, notamment celles de l’électricité, afin qu’à l’avenir la parole ne soit pas laissée aux démagogues et aux charlatans qui font une présentation sommaire des choses”.

“Je n’ai aucune gêne à saluer la validité des décisions initiales, prises par le gouvernement de Pierre Messmer, et ajustées ensuite par les gouvernements successifs, de Pierre Mauroy à Jacques Chirac et d’Edouard Balladur à Lionel Jospin. Cette continuité fait notre force, car la politique énergétique serait bien faible si elle devait être modifiée au gré des décisions du corps électoral”.

M. Robert Galley. Député groupe RPR. Membre de l’Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques. Ancien Ministre chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales de juillet 1968 à juin 1969.

“D’après les calculs de l’Office parlementaire, la production française d’électricité nucléaire a coûté 485 milliards depuis 1973. En contrepartie, la France a économisé 600 milliards d’importations (...) et a permis la création de dizaine de milliers d’emplois”.

“Depuis deux cents ans, la concentration en CO₂ dans l’air a augmenté cent fois plus vite qu’au cours des 20 000 années précédentes. Si les émissions se maintiennent à leur niveau de 1994, la concentration de CO₂ atteindra 500 ppm à la fin du XXI^{ème} siècle. On ne sait plus où l’on va. Ce qu’on sait en revanche c’est que l’augmentation rapide de la concentration en CO₂ va induire des changements climatiques. Or, les pays en voie de développement vont fatalement accroître leurs émissions de CO₂. Il est donc de la responsabilité des pays industrialisés de tout faire pour éviter le drame qui menace notre planète”.

“Pour ce qui est de l’externalité des coûts, je vous renvoie à l’étude qu’a menée la Direction générale XII de la Commission européenne. Elle a pris en considération tous les effets d’externalité des coûts de la production d’électricité ; qu’ils concernent la santé, les travailleurs ou l’environnement. Les chiffres sont éloquentes. Le coût externe, hors CO₂, est de 1,6 centime par kWh pour le nucléaire, de 8 centimes pour le charbon et de 1,5 centime pour le gaz. Mais le coût externe du CO₂ est de 2,6 centimes pour le gaz, de 6,6 centimes pour le charbon, et bien entendu, nul pour le nucléaire. La conclusion est claire : le nucléaire sera l’énergie de base pour les cinquante prochaines années, qu’on le veuille ou non”.

“Le Japon l’a compris, qui lance un grand programme de construction de centrales nucléaires. C’est aussi le cas de la Chine, de l’Inde, et de tous ceux qui sont conscients des exigences de l’avenir”.

“Si lointain soit-il, l’épuisement des réserves de pétrole et de gaz est inéluctable, un mur devant les générations futures”.

M. Roger Meï. Député groupe communiste.

“Chaque année, en France, se produisent plusieurs Tchernobyl avec le décès de 60 000 personnes, tuées par le cancer dû à l’abus de tabac sans que cela émeuve grand monde”.

M. Claude Gaillard. Député groupe UDF.

“Méditons l’exemple suédois : dix-huit ans après la décision d’arrêter (le nucléaire), les douze centrales sont toujours là”.

M. Robert Honde. Député groupe RCV.

“Le nucléaire existe. Comment se désoler d’un tel atout”?

“Ce parc que nous avons mis quinze ans à construire, nous pouvons aussi le perdre dans les quinze années qui viennent. Il faut équiper nos centrales de réacteurs EPR”.

M. Claude Gatignol. Député groupe DL. Membre de l’Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques.

“Dans le domaine du nucléaire (...), nous disposons d’une expertise sans pareille et surtout d’installations construites en série. (...) L’investissement a été très lourd, -près de 1000 milliards - mais l’économie réalisée -100 millions de tonnes équivalent pétrole par an- est à sa mesure. L’enjeu en valait la chandelle”.

M. André Billardon. Député groupe socialiste. Ancien Ministre délégué à l'énergie d'octobre 1992 à mars 1993.

“Concernant la production d'électricité, quatre critères doivent nous guider : recherche de l'indépendance maximale, inscription dans le long terme, fourniture à prix modéré, respect de l'environnement. Si l'on considère ces quatre critères, l'électricité d'origine nucléaire est incontournable”.

“L'avenir du nucléaire suppose des choix immédiats relatifs à la filière industrielle et au réacteur franco-allemand EPR. (...) C'est aujourd'hui que les décisions doivent être prises, car rien décider fermerait l'option nucléaire”.

M. François Asensi. Député groupe communiste.

“La production géothermique a permis d'éviter, annuellement, le rejet dans l'atmosphère de près de 700 000 tonnes gaz carbonique, de 8 740 tonnes de dioxyde de soufre, de 1 110 tonnes d'oxydes d'azote et de 200 tonnes de poussières. (...) Il faut que cesse la concurrence à armes inégales avec EDF-GDF. (...) Il faut également appliquer rapidement une taxe européenne pénalisant les énergies fossiles, productrices de gaz à effet de serre. Il faut enfin classer les réseaux de chaleur géothermiques (...)”.

M. Michel Meylan. Député groupe DL.

“ Le nucléaire nous permet de produire 80% de notre électricité et d'économiser 100 millions de tonnes de pétrole par an, soit l'équivalent de la production du Koweït”.

“La décision allemande peut d'ailleurs faire sourire : pour assurer leur approvisionnement énergétique, nos voisins devront produire leur électricité à partir de combustibles qui contribuent au réchauffement de la planète et importer de l'énergie produite dans les pays de l'Est par des centrales très peu sûres ou s'approvisionner chez nous. C'est si simple d'être anti-nucléaire chez soi et de compter sur la production nucléaire de ses voisins...”.

M. Michel Destot. Député groupe socialiste.

“Nous savons trop les risques écologiques que représenterait le développement énergétique mal maîtrisé de pays comme la Chine”.

“La France (est) devenue une référence en matière de sûreté (nucléaire). Le désengagement allemand renforce même nos responsabilités internationales. Peut-on en effet laisser isolés les pays d'Europe de l'Est aujourd'hui, la Chine et l'Inde demain ? Je plaide donc pour que nous décidions d'ici à la fin 1999 la réalisation de l'EPR”.

“A court terme, il nous faut conforter la filière Mox”.

“La France peut trouver un équilibre en matière énergétique à condition de sortir de l'affrontement manichéen nucléaire et anti-nucléaire et que l'on trouve de nouvelles perspectives à notre industrie et à notre recherche au plan international. C'est l'occasion de réunir la synthèse entre croissance économique, progrès social et développement durable : un des plus beaux chantiers pour notre pays”.

M. Ernest Moutoussamy. Député groupe apparenté communiste.

“Si la nouvelle réglementation met fin au monopole d'EDF, elle n'interdit pas le maintien d'un service public de l'électricité”.

M. François Dosé. Député groupe socialiste.

“Si cette filière (nucléaire) veut mériter sa pérennité, il lui faut apprendre la démocratie, la transparence, la modération, et la maîtrise de ses déchets”.

Mme Michèle Rivasi. Député groupe socialiste.

“Nous avons à relever deux défis : respecter le protocole de Kyoto, réduire la part du nucléaire dans la production d'énergie”.

“Pour commencer, il faut réduire la demande d'électricité. Les ministres, les maires, tous les bâtiments publics devraient devenir des vitrines de la maîtrise de l'énergie. Il faudrait interdire le chauffage électrique, renforcer l'isolation thermique au-delà des 30% réglementaires, installer des lampes basse consommation. En quoi serait-ce archaïque ?”

La réponse de Christian Pierret

Ce débat riche, constructif, s'est déroulé dans un climat apaisé, sans polémique. Il incite à l'optimisme quant à la possibilité pour le Gouvernement et le Parlement de travailler ensemble à la définition des grandes orientations de notre politique.

Des convergences fortes sont apparues sur presque tous les bancs quant à l'équilibre de notre politique énergétique. L'unanimité se fait sur l'idée du "ni tout, ni tout" -ni tout nucléaire, ni tout énergies fossiles, ni tout énergies renouvelables-.

Comme l'a dit M. Sarre, notre débat n'est pas seulement technique : des questions de société sont en jeu. M. Galley a insisté sur l'enjeu que constitue notre indépendance nationale. Contrairement à ce qu'a cru pouvoir dire M. d'Aubert, lorsqu'une politique est définie par l'arbitrage du Premier ministre -et c'est le cas pour notre politique énergétique- elle engage le Gouvernement tout entier et chacun de ses membres : il n'y a qu'une seule politique énergétique, qui est soumise au contrôle fructueux du Parlement.

L'effet de serre

16

Nous devons, vous l'avez tous affirmé, tenir compte du contexte européen et de nos engagements internationaux.

S'agissant de la lutte contre l'effet de serre, la France est bien placée pour respecter les engagements de Kyoto puisque ses émissions de carbone sont limitées à 1,7 tonne par habitant et par an, contre 5,4 aux Etats-Unis, 2,3 en moyenne dans l'Union européenne et 3 en Allemagne. Si nous ne pouvions stabiliser nos émissions de gaz à effet de serre, la règle de Kyoto nous imposerait de payer des droits d'émettre : en cas, par exemple, de dépassement de 1 % de notre engagement, nous aurions, sur la base de 200 dollars, soit 170 euros, par tonne de carbone -prix actuellement envisagé par l'OCDE- à déboursier 152 millions d'euros, soit 1 milliard de francs, par an.

On a évoqué la création d'une taxe générale sur les activités polluantes. La nouvelle taxation doit se substituer à la taxation existante, non s'y ajouter, afin de permettre la baisse des prélèvements obligatoires.

Par ailleurs, la France peut jouer un rôle majeur dans le débat européen sur l'énergie. La diversité des positions au sein de l'Union, reflet des atouts de chacun, est une force pour l'Europe. Les Norvégiens, les Britanniques et les Néerlandais ont du gaz et du pétrole, nous avons du nucléaire et de l'hydraulique. Notre avantage comparatif réside dans la production d'électricité en base ; à nous de valoriser cet atout, qui contribue à la diversification du bilan énergétique européen.

Les déchets nucléaires allemands

S'agissant de nos relations avec l'Allemagne, les contrats de l'après 2000 comme les précédents sont couverts par la déclaration commune du sommet franco-allemand de juin 1989 et par l'échange de lettres des gouvernements du 25 avril 1990.

Il est encore trop tôt pour tirer les conséquences de la décision allemande, d'autant plus que la loi ne sera adoptée qu'après une négociation avec les électriciens, qui va probablement durer plusieurs mois.

Des investissements ont été réalisés en France sur la base d'engagements politiques et contractuels. Leur remise en cause ne peut donc se faire unilatéralement, d'autant plus que seules les entreprises françaises et britanniques ont été écartées de la négociation.

Pour toute décision, l'impact en termes d'emplois doit être pris en considération.

Le Gouvernement souhaite que le groupe de travail dont la mise en place a été décidée à Postdam se réunisse très vite. Sachez que nous faisons preuve d'une grande fermeté.

C'est ainsi que M. Jospin a parlé de dédommagements appropriés si l'Allemagne confirme sa décision, en soulignant que si les alternances devenaient un cas de force majeure pour remettre en cause les traités internationaux, les relations internationales deviendraient fort instables.

Le service public

Beaucoup d'orateurs ont évoqué la transposition des directives européennes sur l'énergie et la défense du service public. Politique énergétique et service public sont indissociables dans l'esprit des Français. Nous devons donc nous attacher à préciser nos priorités en matière de missions de service public des énergies en réseau. L'examen du projet de loi sur la modernisation et le développement du service public de l'électricité en sera l'occasion, mais je peux dès maintenant vous indiquer deux de nos priorités : le maintien d'une péréquation tarifaire et la satisfaction des besoins minimaux d'énergie pour tous, c'est-à-dire la construction d'un véritable droit à l'énergie. Nous ne voulons pas d'un service public de l'énergie à deux vitesses, l'une pour les entreprises, l'autre pour les clients individuels ; les uns et les autres doivent bénéficier des baisses de prix.

La France qui doit commencer par repenser la politique des transports, en particulier pour assurer un meilleur équilibre entre le rail et la route, a des atouts déterminants à faire valoir.

17

Les énergies renouvelables

En ce qui concerne les énergies nouvelles renouvelables, M. Asensi a évoqué la géothermie, qui n'a malheureusement pas connu dans le passé les succès technologique et économique escomptés.

Les difficultés techniques ont été pour l'essentiel surmontées. Un décret visant à faciliter le classement des réseaux alimentés par les énergies nouvelles renouvelables devrait être signé prochainement. Le Gouvernement a par ailleurs demandé à Bruxelles la possibilité d'accorder le taux réduit de TVA aux abonnements aux réseaux de chaleur, comme pour les énergies concurrentes ("Très bien" ! sur les bancs du groupe socialiste).

M. Moutoussamy a parlé de la bagasse : pour la production électrique dans les DOM-TOM, les centrales électriques bagasse-charbon sont une solution prometteuse.

Trois centrales sont actuellement en fonctionnement : deux à la Réunion et une à la Guadeloupe. Cette filière technologique de pointe pourrait être utilement développée dans d'autres régions sucrières du monde, par exemple au Vietnam ou à Cuba.

Le charbon

M. Meï a parlé du charbon à Gardanne. Le Pacte charbonnier repose sur le principe de la cessation de toute extraction charbonnière en France au plus tard en 2005. En contrepartie, il offre à chaque mineur le choix entre une reconversion externe et la poursuite de son activité au sein du groupe CDF jusqu'à une "mesure d'âge".

Dominique Strauss-Kahn et moi-même avons communiqué, début octobre 1998, au préfet de la région PACA les orientations qu'il convenait de mettre en oeuvre afin de définir un plan d'ensemble de reconversion du bassin, soit, pour les études et les décisions nécessaires afin d'assurer la poursuite de l'exploitation dans les meilleures conditions de sécurité jusqu'à l'échéance de 2005.

En ce qui concerne l'approvisionnement en combustible de la centrale de Provence, il en va de l'existence de la centrale électrique de Gardanne et de son développement.

Par ailleurs, afin de conforter l'activité électrique à Gardanne, nous avons décidé la mise à l'étude sur le site de la centrale de Provence d'une nouvelle installation de production basée sur la technique du "lit fluidisé circulant" (LFC).

Les hydrocarbures

Le gaz et le pétrole, à présent. Le gaz est amené à se développer, mais sans excès. Il est d'ailleurs significatif que le gouvernement britannique ait mis fin à la "ruée vers le gaz" qu'il constatait ces dernières années, alors même que le Royaume-Uni, contrairement à la France, possède des ressources gazières substantielles.

La cogénération

La cogénération, production combinée d'électricité et de chaleur valorisée, constitue un enjeu important. Sur le plan énergétique, elle offre de très bons rendements, et contribue à la diversification de notre parc de production électrique. Sur le plan industriel, la cogénération est un atout pour les consommateurs ayant de gros besoins en électricité et en chaleur, dans la mesure où elle permet de réduire leur facteur énergétique. En outre, elle produit des émissions polluantes réduites par rapport à celles que donnerait l'utilisation classique d'énergies fossiles.

18

De nouveaux principes avaient été définis en 1997 en ce qui concerne la rémunération de l'électricité produite par les cogénérateurs et achetée par EDF. De nombreux contrats, qui concernent en pratique toute une série d'installations d'une puissance allant en pratique jusqu'à 90 mw pour un total de 1 200 mw, ont été signés dans ce cadre ou le seront bientôt et ont permis le décollage de la cogénération en France.

Les conditions d'achat de l'électricité produite par les nouvelles installations devront prendre en compte les évolutions technico-économiques, notamment la baisse des coûts, ainsi que la perspective d'une ouverture progressive du marché électrique à la concurrence.

Le nucléaire

Le nucléaire enfin, source principale, mais non exclusive de notre énergie électrique. Oui, il faut changer les méthodes, et le Gouvernement le fait quand il dote l'OPRI de 100 millions supplémentaires.

Je ne me défilerais pas à propos de l'EPR. Celui-ci poursuit deux objectifs. D'abord, rendre les réacteurs encore plus sûrs : notamment en diminuant par dix les risques de fusion du coeur et en atténuant les conséquences à l'extérieur du site en cas d'accident grave. Ensuite, l'amélioration des performances techniques vise un gain substantiel de compétitivité par une augmentation de la disponibilité et une optimisation de l'utilisation du combustible nucléaire.

Ce programme a, depuis 1989, fait l'objet d'une coopération européenne exemplaire, tant au niveau des industriels que des autorités de sûreté.

Le maintien de l'option nucléaire ouverte passe entre autres par le maintien des compétences d'étude et des moyens de fabrication les plus stratégiques et dépend de la possibilité d'engager les études de définition et la construction d'une tête de série EPR.

Quid de la restructuration de l'industrie nucléaire ? Des réflexions sont en cours sur Framatome. C'est une entreprise solide, qui a les moyens d'assurer seule son développement et su opérer les redéploiements nécessaires de la construction de chaudières vers les activités de services et de fabrication du combustible. En tout état de cause, cette entreprise restera à majorité largement publique.

Quant à l'usine Melox, à propos de laquelle j'ai été interrogé par M. d'Aubert et quelques autres, je peux vous rassurer : toutes les décisions réglementaires seront prise dans les prochaines semaines.

La transparence

Quelques mots de conclusion. La puissance publique, sous le contrôle du Parlement, doit continuer à jouer un rôle majeur dans le secteur énergétique. Nous devons nous attacher à mener la politique énergétique autrement, c'est-à-dire à rendre notre filière plus transparente et à veiller, comme l'ont réclamé avec ferveur M. Dosé et Mme Rivasi, à la réversibilité des stockages. Nous devons tenir compte en premier lieu de la demande des consommateurs, comme l'a souhaité M. Hascoët.

Le gouvernement de Lionel Jospin estime parfaitement légitime un examen périodique de notre politique énergétique par le Parlement. Le moment venu, les engagements pris à Kyoto vous seront soumis et vous aurez ainsi satisfaction, Monsieur Lajoinie.

La France, au plan international, a un rôle majeur à jouer, comme l'ont indiqué MM. Galley et Bataille. Elle apportera sa contribution à l'indépendance énergétique et à la compétitivité de l'Union européenne.

Je me félicite que vos avis et propositions, qu'ils émanent de la majorité, dont ils mettent en évidence le caractère pluriel, ou de l'opposition, soient tous formulés de manière constructive. Ensemble, nous pourrons bâtir une vraie politique énergétique, garante de notre indépendance.

En direct du Parlement

Vous avez pu suivre (presque) en direct, à partir de notre site internet, les débats parlementaires sur la **politique énergétique** (Assemblée nationale, le 21 janvier), le projet de loi sur la modernisation et le développement du service public de l'**électricité** (Assemblée nationale, du 16 au 18 février, 3 mars), et le projet de loi sur "**l'après-mine**" (Sénat, le 28 janvier et Assemblée nationale, le 16 mars).

Vous pourrez également y suivre le futur débat au Sénat sur la loi "électricité".

Outre ces comptes rendus des travaux parlementaires, notre site s'est enrichi notamment :

- De trois nouvelles pages consacrées au **pétrole, aux matières premières minérales, à la prospective énergétique** ;
- D'une **note de conjoncture** énergétique mensuelle ;
- Du rapport de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques sur l'**aval du cycle nucléaire** ;
- De la synthèse du forum de discussion sur la **fiscalité de l'énergie**.

Contact : martine.maillard@industrie.gouv.fr

ou

www.industrie.gouv.fr/accueil.htm puis "espace énergies et matières premières"

Les deux valeurs du kWh

Lors du débat parlementaire, un intervenant a déclaré que “si l’on se fonde sur la norme internationalement reconnue, on constate que l’électronucléaire représente 15 % de l’énergie finale consommée dans notre pays. Autrement dit, 85 % de celle-ci ne dépend en rien du nucléaire”.

Nous saisissons cette occasion pour présenter aussi simplement que possible une question délicate.

Il n’y a pas de “bon” coefficient de conversion.

On peut convertir des MWh en tep pour répondre à deux types de questions :

- Quelle est l’énergie contenue dans un MWh ? Ou, plus concrètement : combien de pétrole faudrait-il brûler pour dégager autant de chaleur qu’en consommant ce MWh dans des radiateurs électriques ? On parle alors d’équivalence à la consommation.

- Combien de pétrole faudrait-il brûler dans une centrale thermique pour y produire un MWh électrique (équivalence à la production) ?

Ces deux sortes de questions sont également légitimes. L’ennui est qu’elles conduisent à des coefficients de conversion très différents puisque, de par les lois de la thermodynamique, près des deux tiers

de l’énergie brûlée dans une centrale thermique vont réchauffer l’atmosphère (ou les cours d’eau)¹.

Ainsi, s’il faut 0,222 tep pour produire un MWh (équivalence à la production), ce dernier ne peut ensuite restituer que 0,086 tep (équivalence à la consommation).

Il n’existe pas non plus de méthode pleinement satisfaisante de comptabilité de l’énergie :

La France applique strictement la méthode de l’équivalent primaire à la production : quelle que soit l’origine de l’énergie électrique considérée, quel que soit son usage, un MWh est comptabilisé pour 0,222 tep. Cette solution a l’avantage de la sim-

plicité; malheureusement elle n’est pas en ligne avec les méthodes retenues par l’A.I.E., Eurostat ou le Conseil mondial de l’énergie qui distinguent deux cas :

- L’électricité produite par une centrale nucléaire est comptabilisée selon la méthode de l’équivalent primaire à la production, comme nous le faisons, mais avec un rendement théorique de conversion des installations égal à 33 % ; le coefficient de substitution est donc $0,086/0,33 = 0,258 \text{ tep/MWh}^2$.

- Toutes les autres formes d’électricité y compris les échanges avec l’étranger, sont comptabilisées selon la méthode du contenu énergétique, avec le coefficient 0,086 tep/MWh.



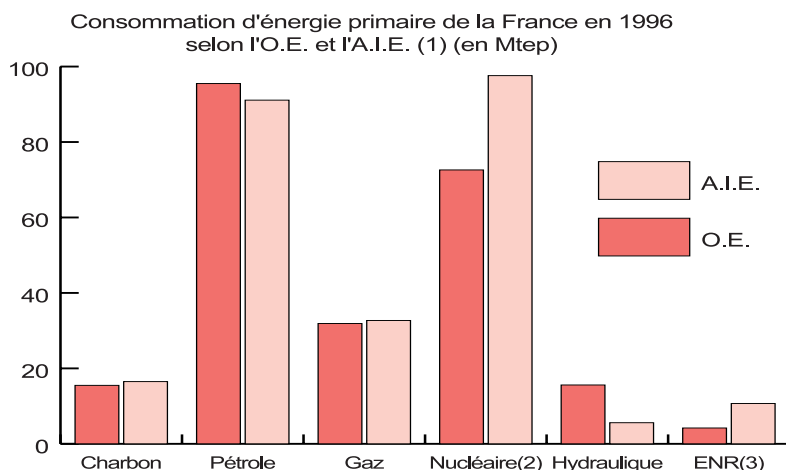
¹ D’où l’intérêt de la cogénération qui récupère cette chaleur fatale pour chauffer par exemple des logements.

² Le coefficient français de 0,222 correspond à un rendement de 38%, plus représentatif des centrales actuelles.

Quant à la méthode consistant à employer uniformément le coefficient de 0,086 tep/MWh, ce qui ramènerait à 15 % la part du nucléaire dans notre bilan énergétique, elle n'est retenue par aucun organisme international.

L'Observatoire de l'Énergie étudie la possibilité d'adopter, par souci d'homogénéité avec l'environnement international, la méthodologie de l'AIE. Si cela devait se faire, la part du nucléaire dans le bilan énergétique français loin de diminuer, passerait, par convention comptable, de 30,9 % à 38,4 %.

Notre consommation d'énergie nucléaire est en effet définie comme la différence entre notre production nucléaire et nos exportations d'électricité. Or, comme indiqué plus haut, l'A.I.E. valorise la première à 0,258 tep/MWh, et les secondes à 0,086 tep/MWh.



(1) Les bilans énergétiques établis par l'Observatoire de l'Énergie sont corrigés des variations climatiques, ceux de l'A.I.E., non.

(2) Nucléaire : production d'électricité nucléaire - solde exportateur d'électricité.

(3) ENR : énergies renouvelables autres que l'hydraulique ; l'A.I.E. comptabilise le bois non commercialisé, l'O.E., non.

Énergies & Matières premières

Lettre trimestrielle
publiée par la direction générale de l'énergie
et des matières premières,
Ministère de l'Economie, des Finances
et de l'Industrie,
Secrétariat d'Etat à l'Industrie
101 rue de Grenelle
75007 Paris

directeur de la publication : Dominique Maillard

rédacteur en chef : Alain Thomas

assisté de Martine Maillard

Illustration : Eric Ascensi

réalisation : Anna Delay

imprimé par

Imprimeur Maulde et Renou,

date du dépôt légal : à parution

N° ISSN : 1282-6405

Abonnement (gratuit)

par envoi de votre carte

à DGEMP Cellule Publications

101, Rue de Grenelle - 75353 Paris 07 SP

Télécopie : 01 43 19 11 54

mél :

dgemp.publications@industrie.gouv.fr

Vient de paraître

Bilan et facture énergétique de la France pour 1998

L'Observatoire de l'Énergie a dressé, comme chaque année, le bilan et la facture énergétiques de la France pour 1998. Présentés en deux notes de 20 et 10 pages, ainsi que sous forme synthétique en 4 pages, ces documents, disponibles sur simple demande⁽¹⁾, sont aussi accessibles sur Internet (www.industrie.gouv.fr/accueil.htm).

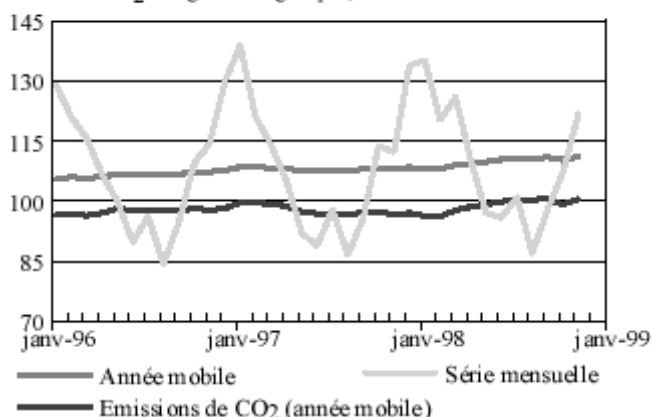
Sont analysés la consommation d'énergie primaire et finale, la production d'énergie, le commerce extérieur, l'intensité énergétique, l'indépendance énergétique, etc Signalons que l'Observatoire de l'Énergie a modifié sa méthode de calcul des énergies renouvelables, en prenant notamment en compte les usages non commerciaux du bois, ceci permettant des comparaisons plus faciles avec les statistiques des organisations internationales.

⁽¹⁾Observatoire de l'Energie : tél : 01 43 19 33 03,
fax : 01 43 19 41 88

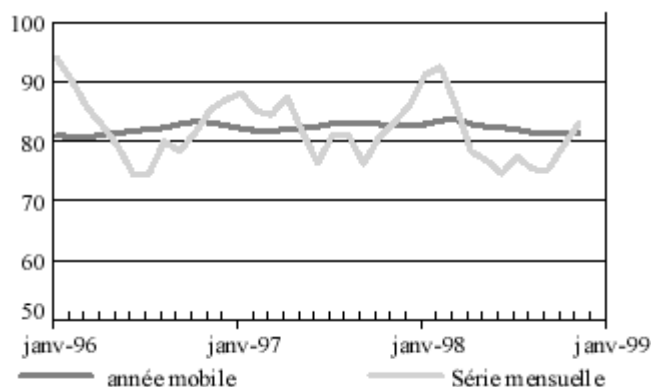
mél : dgemp.oe@industrie.gouv.fr

Tableau de bord de l'énergie

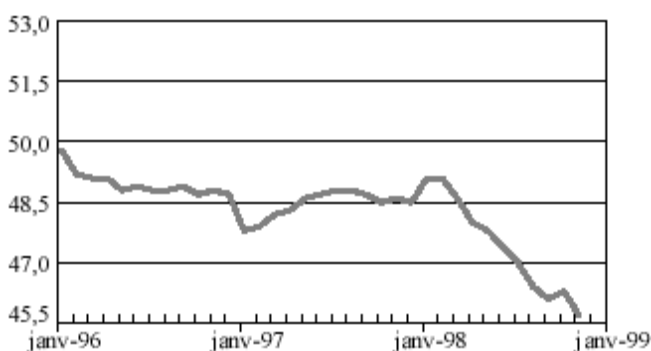
Consommation totale corrigée du climat et émissions de CO₂ d'origine énergétique, en indice base 100 en 1990



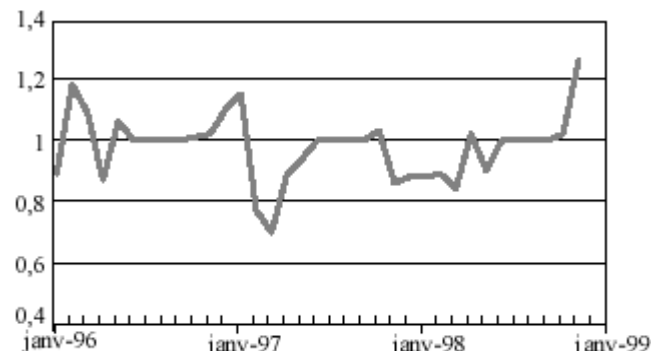
Coefficient de disponibilité du parc nucléaire



Taux d'indépendance énergétique (année mobile)

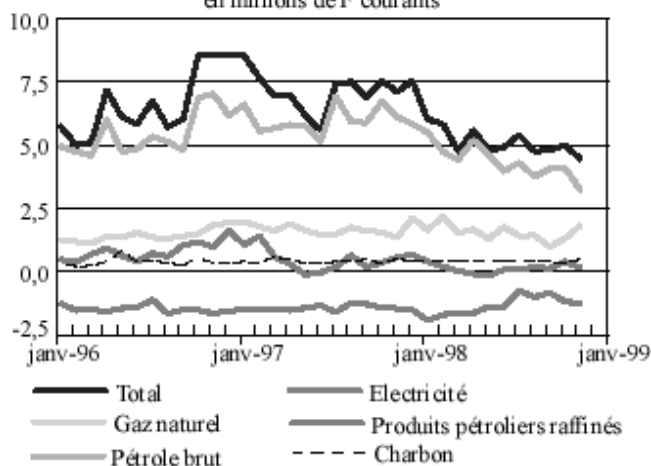


Indice de rigueur climatique

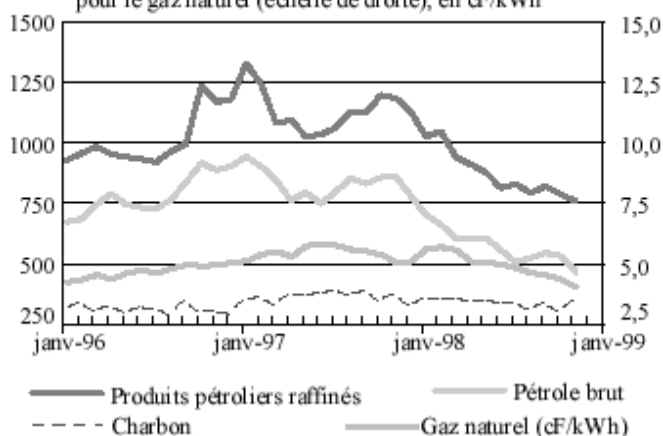


22

Facture énergétique mensuelle de la France, en millions de F courants



Prix moyens mensuels des énergies importées, en F/t ou, pour le gaz naturel (échelle de droite), en cF/kWh



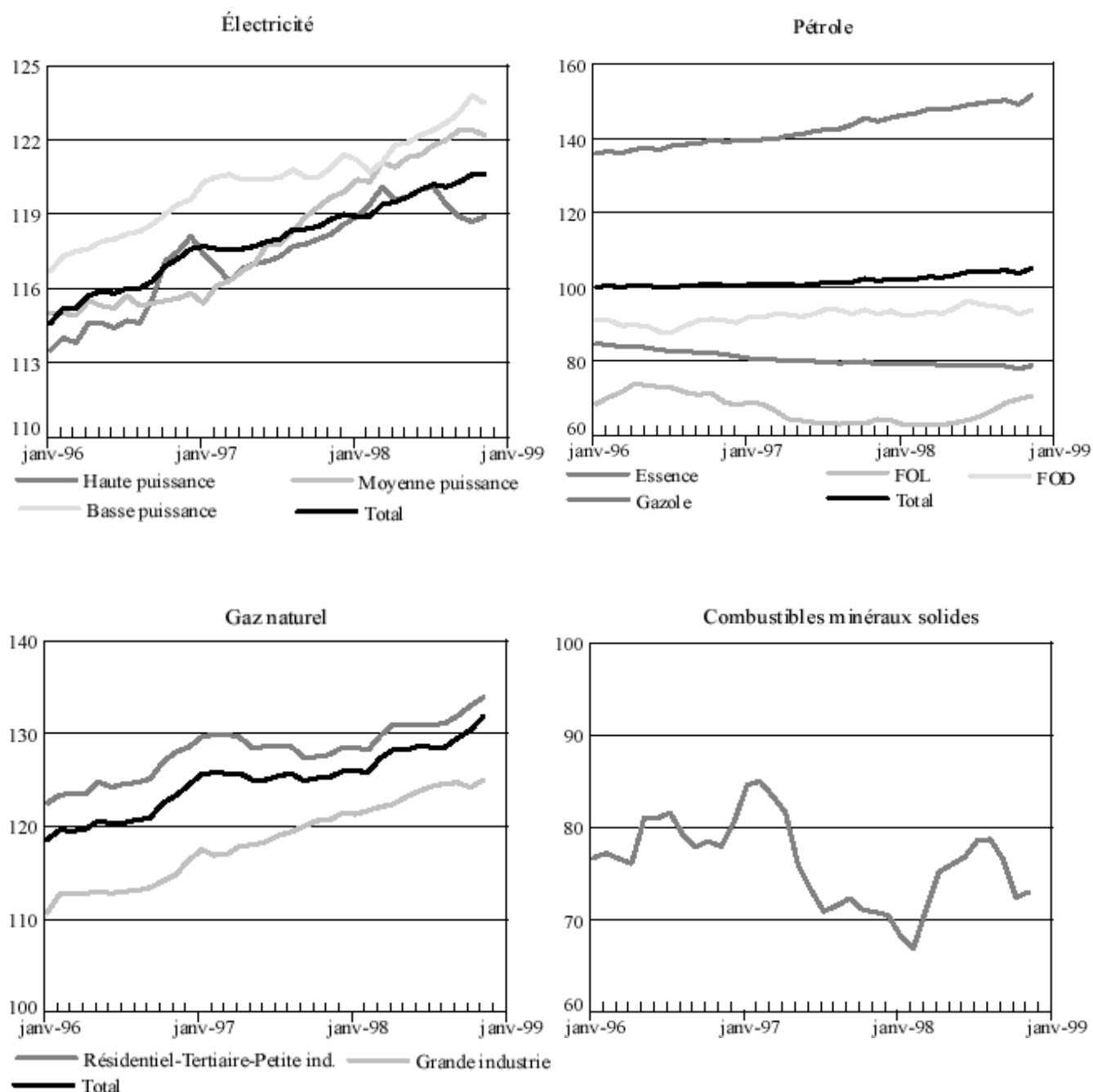
A noter en novembre :

La forte baisse du prix des énergies importées a permis une diminution sensible de la facture énergétique (-26,5 % en année mobile) malgré trois facteurs défavorables : la hausse du solde importateur de pétrole en volume, celle des importations de charbon et la réduction des exportations d'électricité liées, pour les deux dernières, à la moindre disponibilité du parc nucléaire.

Le taux d'indépendance énergétique, directement affecté par ces éléments défavorables, tombe à 45,7 %.

Consommation corrigée du climat

en année mobile et en indice base 100 en 1990



23

A noter en novembre :

Les énergies en forte croissance sont le pétrole (+3,5 %) - principalement le gazole, en hausse de 4,8 %, mais aussi les autres produits liés aux transport (soutes et carburateurs) - et le gaz (+5 %), tiré par la consommation du résidentiel-tertiaire.